

Communiqué Pour diffusion immédiate

REMISE DE LA MÉDAILLE DE POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

Lac-Etchemin, le 6 novembre 2015 - Le 3 novembre dernier lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, quatre (4) membres du service de la sécurité incendie se sont vu remettre, par le maire M. Harold Gagnon, la « Médaille de pompiers pour services distingués ».

La remise de la médaille pour services distingués est une manière d'honorer ceux et celles qui exercent des professions à haut risque et qui ont consacré de longues années de service à la protection du public canadien, et ce, d'une manière exceptionnelle. Il s'agit d'une récompense nationale qui fait partie du Régime canadien de distinctions honorifiques.

Cette médaille ainsi que d'autres semblables, sont instituées par le Souverain ou la Souveraine et sont décernées en reconnaissance de services rendus au pays.

« Que leur travail s'accomplisse sous l'œil du public ou plus généralement d'une façon moins visible, les hommes et les femmes qui font partie de nos services de protection incendie, même à temps partiel, s'exposent quotidiennement aux dangers inhérents à leur profession. En s'acquittant de leurs tâches cruciales d'une manière exemplaire, ils améliorent notre qualité de vie et nous permettent de nous sentir en sécurité. »

La remise de cette médaille est fondée principalement sur le mérite et l'élément de risque. Le processus d'octroi est apolitique et aucune récompense pécuniaire ni aucun privilège spécial n'y sont rattachés.



Les lieutenants Jérôme Ouellet 44 ans de service, Steeve Pouliot 20 ans de service de service, Steeve Asselin 20 ans de service et le pompier Dann Jacques 20 ans de service accompagnés du maire Harold Gagnon et de Sylvain Poulin, directeur du service incendie

- 30 -

Pour information : Laurent Rheault M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net

MÉDAILLE DE POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

La médaille de pompiers pour services distingués a été créée le 29 août 1985 pour honorer les membres d'un service d'incendie canadien qui ont 20 ans de service et plus, dont 10 ans au moins dans des fonctions qui comportent des risques potentiels et qui travaillent depuis la création de la médaille ou après. Les services distingués se définissent par une conduite irréprochable et un travail effectué avec zèle et efficacité.



Description :

La médaille est circulaire :

- Sur l'avant se trouve une feuille d'érable stylisée sur laquelle est gravée une bouche d'incendie avec des haches croisées; au-dessus on voit une croix de Malte entourée de l'inscription EXEMPLARY SERVICE. SERVICES DISTINGUÉS.
- Sur le revers est gravé le chiffre royal.

La médaille est accrochée à un ruban comportant cinq bandes égales, deux dorées et trois rouges; une barrette, portant une feuille d'érable stylisée peut être décernée à un récipiendaire de la médaille pour chaque décennie supplémentaire passée dans un service d'incendie canadien.